



Berne, le 07.07.2023

TARIF DES DOUANES SUISSES Tares

Informations relatives à la suppression des droits de douane sur les produits industriels 1.1.2024

Le tarif des douanes sera adapté avec effet au 1er janvier 2024 suite à la suppression des droits de douane sur les produits industriels et à la simplification de la structure du tarif des douanes pour les produits industriels.

La page internet Tarif des douanes - Tares

« [Modifications du 1.1.2024 - Suppression des droits de douane sur les produits industriels](#) »

a été restructurée et les documents suivants ont été mis en ligne:

- Simplification du tarif des douanes 1.1.2024
- Liste de concordance des nos de tarif 2024 ↔ 2022
- Structure combinée du tarif et des clés
- Structure du tarif
- Numéros de tarif
- Structure des clés (importation/exportation)*
- Clés statistiques (importation/exportation)*
- Allègements douaniers

** La structure des clés et les clés statistiques peuvent encore subir des modifications (p. ex. à l'importation suite à l'éventuelle modification de l'ordonnance sur l'imposition des véhicules automobiles au 1^{er} janvier 2024 (chap. 87)).*

Cette page regroupe des informations utiles et régulièrement mises à jour et sera constamment élargie et actualisée. Les modifications seront annoncées par une news dans le tarif douanier électronique [Tares](#). Tous les abonnés seront avertis par voie électronique. [Abonnement aux news](#).